



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 11 MARS
2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le onze du mois de mars à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian HERARD.

Présents (16) : Jean-Marie CARTIER, Jean-Pierre VERMOT, Christian BRAND, Michel GLARDON, Jean-François LEGRAND, Stéphane GUILLEMIN, Christian MAGRIN, Gaétan HUOT-MARCHAND, Christian HERARD, Pascal BOURDENET, Daniel FAIVRE, Hugues HENNEQUIN, Marie-Thérèse ROY, Nicolas PERRIN, Denis BOITEUX, Sylvain PEPIOT.

Excusé : Gérard BERNARDIN.

Absents : Pascal DUFFNER, Frédéric SIMON, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN.

Secrétaire de séance : Christian MAGRIN

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion
- 3 – Vote du compte de gestion 2023
- 4 – Vote du compte administratif 2023
- 5 – Affectation de résultats 2023
- 6 – Emprunt pour les travaux 2024
- 7 – Validation du prestataire pour la prestation de service de surveillance, du suivi et maintenance des installations de pompage et de traitement d'eau potable par ultrafiltration de la source de Froidefontaine
- 8 – Protection de captage de la source de La Combe
- 9 – Validation du bordereau des prix
- 10 – Travaux Rue des Fontaines à Surmont
- 11 – Affaires diverses

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance parmi les membres du conseil syndical.

Le conseil syndical désigne à l'unanimité Monsieur Christian MAGRIN comme secrétaire de séance.

2 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion

Les membres du conseil syndical valide le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2024.

Votants : 16**Pour : 16****Abstention : 0****Contre : 0****3 – Vote du compte administratif 2023**

Hors de la présence de Monsieur Christian HERARD et sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDENET le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif du Syndicat intercommunal des eaux de Froidefontaine pour l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023					
EXECUTION DU BUDGET					
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
Réalizations de l'exercice	DEPENSES	984 332.45 €	360 548.22 €		
	RECETTES	1 075 925.49 €	351 510.41 €		
	RESULTAT	91 593.04 €	- 9 037.81 €	82 555.23 €	
Résultat reporté N-1	Excédent	507 510.35 €			
	Déficit		- 139 835.36 €		
RESULTAT CUMULE 2023	Excédent (1)	599 103.39 €		TOTAL 1+2	
	Déficit (2)		- 148 873.17 €	450 230.22 €	

Votants : 15**Pour : 15****Abstention : 0****Contre : 0****4 – Vote du compte de gestion 2023**

Monsieur le Trésorier de Valdahon a transmis le compte de gestion du syndicat pour l'année 2023. Celui-ci est en tous points concordants avec le compte administratif.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- Constate la concordance du compte administratif et du compte de gestion établi par le Comptable de la Collectivité pour l'année 2023.
- Autorise M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Votants : 16**Pour : 16****Abstention : 0****Contre : 0****5 – Affectation de résultats 2023**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 constatant les résultats suivants :

En fonctionnement : un excédent de 599 103.39 €

En Investissement : un déficit de 148 873.17 €

Des restes à réaliser en dépenses investissement de 16 000 €

Le conseil syndical valide à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement	434 230.22 €
Compte D001 : Déficit d'investissement :	148 873.17 €
Compte R1068 : Autres réserves :	+ 164 873.17 €

Votants : 16**Pour : 16****Abstention : 0****Contre : 0****6 – Validation du contrat d'emprunt pour le programme de travaux 2023-2024**

Vu la délibération n°2023-10-24-02 : Attribution du marché public pour le programme de travaux 2023-2024 pour le lot n°1

Vu la délibération n°2023-11-20-02 : Attribution du marché public pour le programme de travaux 2023-2024 pour les lots n°2 et 3

Le Président rappelle au conseil syndical que pour financer le programme de travaux 2023-2024, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le conseil syndical, après avoir pris connaissance des propositions remises par plusieurs banques et après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès de la Banque des Territoires un emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 250 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 3,64 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais et commission : 150 €

Votants : 16**Pour : 16****Abstention : 0****Contre : 0****7 – Validation ligne de trésorerie pour le financement du programme de travaux 2023-2024**

Afin de financer le programme de travaux 2023-2024, le conseil syndical autorise le président à contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 350 000 €.

Conditions financières et caractéristiques	
Montant	350 000 €
Durée	1 an
Index = indice de référence	Euribor 3 mois 3,942 %
Marge	1,00 %
Paiement des intérêts	Trimestriel
Commission d'engagement	0,20 %

Le conseil syndical autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

8 – Validation du prestataire pour la prestation de service de surveillance, du suivi et maintenance des installations de pompage et de traitement d'eau potable par ultrafiltration de la source de Froidefontaine

Monsieur le Président rappelle qu'il a été autorisé à lancer le marché pour la prestation de service de surveillance, du suivi et maintenance des installations de pompage et de traitement d'eau potable par ultrafiltration de la source de Froidefontaine.

Cette consultation a été lancée le 24 janvier 2024. La remise des offres a été fixée au 26 février 2024 à 12h00. 1 offre a été reçue.

Les membres de la commission se sont réunis pour l'ouverture des plis le 27 février 2024 et pour l'analyse des offres le 11 mars 2024.

Après analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres proposent de retenir la prestation GAZ & EAUX pour un montant annuel de 34 114,30 € HT, soit 170 571,50 € HT pour 5 ans, avec les options suivantes :

- Analyse vibratoire annuelle des 2 pompes de refoulement de la station de pompage : 1 029,11 € (prix annuel)
- Entretien UV-mètre par le fournisseur : 764,65 € (prix annuel)
- Essai sur 1 journée de lessivage à l'acide ascorbique : 2 000,46 € (une fois durant le contrat)
- Remplacement des 2 sondes pH de rejet 2 fois sur les 5 ans et des 2 ponts salins tous les ans (à faire tous les 2 ans) : 1 388,17 € (une fois durant le contrat)
- Diagnostic énergie : 10 720,34 € (une fois durant le contrat)

L'exposé du Président entendu, les membres du conseil syndical, par 16 voix POUR, décident :

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres
- De retenir l'offre de GAZ & EAUX pour un montant de 170 571,50 € HT pour 5 ans et les options d'analyse vibratoire annuelle des 2 pompes de refoulement de la station de pompage pour un montant annuel de 1 029,11 € HT, entretien UV-mètre par le fournisseur pour un montant annuel de 764,65 € HT, essai sur 1 journée de lessivage à l'acide ascorbique pour un montant de 2 000,46 € HT (une fois durant le contrat), remplacement des 2 sondes pH de rejet 2 fois sur les 5 ans et des 2 ponts salins tous les ans (à faire tous les 2 ans) pour un montant de 1 388,17 € HT (une fois durant le contrat), diagnostic énergie pour un montant de 10 720,34 € HT (une fois durant le contrat)
- D'autoriser le Président à passer le marché avec GAZ & EAUX
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

9 – Protection de captage de la source de La Combe à Belvoir

La commune de Belvoir a initié dans le début des années 2000 la protection de captage de la source La Combe.

La commune a adhéré au SIE de Froidefontaine au 1^{er} janvier 2019. Des travaux d'interconnexion ont été entrepris par le syndicat pour alimenter Belvoir via Provenchère par l'eau provenant de la source de Froidefontaine.

Depuis cette mise en service, la source de La Combe n'alimente plus la commune.

Le syndicat a souhaité continuer la procédure de protection de captage afin de garder cette ressource en secours et alimenter potentiellement la commune de Rahon en eau brute.

Le réservoir de Belvoir et la station de pompage ne sont plus en service donc la source ne peut plus alimenter la commune.

L'enquête publique a eu lieu du 7 au 21 novembre 2023. Le commissaire a rendu son rapport le 13 décembre 2023 émettant un avis favorable avec réserve « Préciser quelles collectivités pourront bénéficier de cette ressource de secours et par quel procédé : gravitairement, par pompage, par camions... »

Une délibération est à prendre par le conseil syndical pour préciser les éléments. Celle-ci sera annexée au dossier présenté au CODERST.

La source de La Combe peut être envisagée pour alimenter le réservoir de Rahon en eau brute, qui se situe à environ 300 m. Les sources de Rahon ne suffisent pas à alimenter la commune en période d'étiage. Cette interconnexion peut se faire en gravitaire. Le traitement de l'eau a lieu en sortie de réservoir de Rahon.

Une fois l'exposé entendu, le conseil syndical prend acte des choix techniques proposés pour le devenir de la source de La Combe.

10 – Validation du bordereau de prix

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- Valide le bordereau des prix annexé à la présente délibération
- Autorise le Président à émettre des avis des sommes à payer

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

11 – Travaux Rue des Fontaines à Surmont

Des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sont engagés par la CCPSB Rue des Fontaines. En début d'année 2024, la commune de Surmont a émis son souhait d'engager des aménagements et une OPSA sur une partie de la Rue des Fontaines.

Ce tronçon en eau potable n'a pas été renouvelé par le syndicat. Il semble opportun de renouveler cette canalisation si des travaux de voirie sont prévus.

Un échange doit avoir lieu avec la commune, le syndicat et la CCPSB pour fixer la période des travaux.

Une demande de devis sera faite par le syndicat pour connaître le coût des travaux. L'estimation est à 25 000 à 30 000 € HT.

Ce point sera vu ultérieurement, lors d'une prochaine réunion de conseil syndical.

12 – Affaires diverses

❖ **Projet interconnexion CCPM – Les Terres de Chaux**

Christian BRAND souhaite savoir où en est la CCPM sur les travaux d'interconnexion à proximité du syndicat.

Christian HERARD indique que le secteur de Valoreille sera interconnecté via St Hippolyte. Une réunion avec le Président de la CCPM a eu lieu fin 2023 où il a indiqué que la commune des Terres de Chaux ne présentait pas de déficit en quantité d'eau donc ce sujet n'était pas à l'ordre du jour et reste interconnecté via le SIE de Froidefontaine.

❖ **Présentation réunion sur le changement climatique**

Christian HERARD informe le conseil syndicat qu'une présentation a eu lieu à la CCPSB que les changements climatiques de notre région. Trouvant ce sujet très intéressant, il a pris contact avec les 2 intervenants pour savoir si une présentation pouvait se faire sur notre secteur.

Proposition : le syndicat organiserait cette conférence au cinéma de Charmoille en invitant les élus du syndicat, élus de la CCPSB et ouvrirait au public. Cela pourrait engendrer quelques frais, il souhaite avoir l'avis du conseil syndical.

Le conseil syndical se dit favorable.

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Président lève la séance à 21h40

Fait à Belleherbe, le 11 mars 2024

Liste récapitulative des délibérations

N° de délibération	Date de la délibération	Intitulé	Page
2024-03-11-01	11/03/2024	Validation du procès-verbal de la précédente réunion	70
2024-03-11-02	11/03/2024	Vote du compte administratif 2023	70
2024-03-11-03	11/03/2024	Vote du compte de gestion 2023	70
2024-03-11-04	11/03/2024	Affectation de résultats 2023	71
2024-03-11-05	11/03/2024	Validation du contrat d'emprunt pour le programme de travaux 2023-2024	71
2024-03-11-06	11/03/2024	Validation ligne de trésorerie pour le financement du programme de travaux 2023-2024	71
2024-03-11-07	11/03/2024	Validation du prestataire pour la prestation de service de surveillance, du suivi et maintenance des installations de pompage et de traitement d'eau potable par ultrafiltration de la source de Froidefontaine	72
2024-03-11-08	11/03/2024	Protection de captage de la source de La Combe à Belvoir	73
2024-03-11-09	11/03/2024	Validation du bordereau de prix	73

Secrétaire de séance
Christian MAGRIN

Le Président
Christian HERARD